

DEVENU SOURD
Fiche N° 9-003

FICHE D'INFORMATION



Le langage Parlé Complété (L.P.C.)

PRESENTATION

Le Langage Parlé Complété, ou Cued Speech, se situe dans une perspective exclusivement oraliste. Il s'agit d'une méthode de communication orale mise au point par le Docteur R. Orin CORNETT en 1967 pour être utilisée avec les enfants sourds.

Le L.P.C. est une aide, et seulement une aide, à la lecture labiale. Ce n'est ni une philosophie, ni une méthode de rééducation de l'enfant sourd. Par conséquent, il ne remplace pas le travail orthophonique d'éducation auditive et d'acquisition des phonèmes.

Le principe du L.P.C. consiste à associer à chaque phonème prononcé un geste de complément effectué par la main autour ou sur le visage. Ce geste (« cue » en anglais, clef ou code en français) se compose d'une position de la main et d'une configuration des doigts. Il y a cinq positions de la main par rapport au visage pour représenter les voyelles et huit configurations des doigts pour représenter les consonnes. Une clef correspond donc à une syllabe.

Ce système permet d'éliminer toutes les ambiguïtés dues aux sosies labiaux : par exemple, pa, ba et ma ont la même image labiale ; à ces trois sosies correspondent trois codes différents du L.P.C.

Mais, pris isolément, le code n'a aucune signification en soi. Ainsi, la position 5 (main entière sur le côté du visage) peut signifier, sans l'apport des mouvements labiaux : ta, ma, fa ou to, mo, fo ou toè, moè ou foè.

C'est le regroupement des deux informations, clef et lecture labiale, qui permet une réception complète du message oral (ce qui suppose une synchronisation parfaite des compléments manuels et des mouvements labiaux). Les codes du L.P.C. sont des compléments d'information et non des substituts.

Voici quelques exemples de mots saisis labiaux, parfaitement distincts pour l'enfant sourd grâce au L.P.C. : pipi-bébé, ville-fille, pommier-pompier, manteau-bateau, mouton-bouton.

L'INFORMATION TOTALE permise par le L.P.C. relève, naturellement, d'un codage visuel que l'enfant doit apprendre, de même que pour l'enfant entendant, le langage oral est un codage auditif. Pour ce faire, l'enfant sourd doit, en un seul regard, saisir l'ensemble de l'information. Ceci est rendu possible par la faible amplitude des mouvements du L.P.C. autour de la bouche.

PRINCIPES D'UTILISATION

Le principe même de la méthode repose sur le recours permanent aux compléments manuels dès que l'on s'adresse oralement à l'enfant sourd. Il ne s'agit pas de coder seulement les mots nouveaux ou ceux qui semblent les plus importants dans la phrase : **IL EST INDISPENSABLE DE CODER TOUT CE QUE L'ON DIT**, même si ce sont des phrases courantes que l'enfant connaît déjà. (1) c'est, en effet, la condition nécessaire pour que l'enfant soit placé dans un bain de langage (qu'il reçoit par le canal visuel comme l'enfant entendant par le canal auditif) , qu'il acquière de manière naturelle la structure de la langue et qu'il assimile les codes du L.P.C.

Par conséquent, il est clair que, plus le nombre de personnes qui s'adressent à l'enfant sourd en codant sera élevé, meilleurs seront les résultats.

Quant à la durée d'utilisation du L.P.C. dans le temps, l'expérience prouve que le confort procuré au déficient auditif par le L.P.C., le conduit à réclamer son utilisation, même lorsqu'il a acquis un niveau de langage suffisant...

(1) le L.P.C. ne peut, en ce sens, être comparé aux gestes de rappel utilisés en travail orthophonique pour préciser le point d'articulation des phonèmes ou donner un repère visuel.

INTERET

Dans la surdité, il n'y a pas un handicapé, mais deux handicapés : il y a le sourd et la personne qui veut communiquer avec le sourd. Il faut donc bien percevoir l'intérêt du L.P.C. sous ces deux aspects.

POUR L'INTERLOCUTEUR DU SOURD

1°) Tout peut être codé. Dès que les principes son acquis (environ une dizaine d'heures d'apprentissage), on peut exprimer tout le langage dans sa totalité. Les systèmes phonologiques régionaux pourront être transmis, les idiomes, les noms propres et même l'argot ! Il n'y a pas de limitation de vocabulaire et il n'est pas nécessaire de bouleverser ou de simplifier la structure de la phrase.

2°) Les parents cessent d'être spectateurs de l'éducation de leur enfant : ils deviennent acteurs. Le danger est en effet de voir les parents, investis d'un rôle éducatif qu'il leur est difficile techniquement d'assumer, renoncer à toute action et s'en remettre à l'équipe spécialisée devant laquelle ils se sentent incompetents. Avec le L.P.C., ce danger de démission parentale est écarté car il rend possible la communication avec l'enfant sourd en dehors des gestes expressifs et du langage gestuel. Les parents peuvent alors transmettre la langue orale maternelle et les acquis familiaux. Le premier bienfait du L.P.C. est de donner aux parents de bonnes habitudes de communication orale. Grâce au L.P.C., le sentiment d'impuissance et d'angoisse qu'éprouvent parfois les parents devant leur enfant sourd est aboli et la relation parent-enfant retrouve toute sa plénitude. Réapprendre à communiquer avec son enfant sourd, c'est le problème de tous les parents qui, à moins d'être informés et soutenus inlassablement par l'équipe médicale et pédagogique, se découragent et s'épuisent dans une communication journalière parcellaire et trop rudimentaire.

POUR LE SOURD

1°) Il n'y a pas de dépendance exclusive vis-à-vis des personnes pratiquant le L.P.C. Au contraire, constate systématiquement une amélioration de la lecture labiale quel que soit l'interlocuteur puisqu'on habitue l'enfant à regarder les lèvres. Ce gain de concentration visuelle est obtenu grâce à la suppression des ambiguïtés des sosies labiaux : l'attention est récompensée, ce qui stimule l'enfant sourd.

2°) L'enfant sourd sera mis en situation d'apprendre le langage dans les mêmes conditions que l'enfant entendant étant donné que CHAQUE SYLLABE émise par l'interlocuteur est CORRECTEMENT PERCUE grâce aux gestes du L.P.C. associés aux mouvements des lèvres. D'une part l'enfant sourd, comme l'enfant entendant, aura une perception globale et diffuse du langage et pourra donc comprendre sans attention particulière et volontaire. Avant même de pouvoir s'exprimer, l'enfant sourd apprend des structures grammaticales complètes, des tournures de phrases et des mots nouveaux sans que ceux-ci lui soient systématiquement et artificiellement enseignés. D'autre part, sans le L.P.C., l'attention reste un exercice fatigant pour une information lacunaire : les petits mots grammaticaux, tels que les articles et les prépositions, sont souvent évacués de la phrase par les parents, soit qu'ils les jugent peu chargés de sens, soit qu'ils les considèrent comme difficilement perceptibles visuellement (ce qui est vrai). Avec le L.P.C., par contre, l'enfant sourd, comme l'enfant entendant, se verra d'emblée transmettre un LANGAGE CONSTRUIT ; Or, c'est dans la construction du langage que résident les difficultés principales de la rééducation de l'enfant sourd.

3°) L'acquisition des structures de la langue grâce au L.P.C. permet à l'enfant sourd d'apprendre à lire à un âge normal et en suivant les mêmes étapes qu'un enfant entendant. Il devra, comme l'enfant entendant, apprendre à décoder les formes écrites d'un langage qu'il connaît et qu'il a déjà utilisé.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : A.L.P.C. (Association pour la promotion et le développement du Langage Parlé Complété) : 21 rue des 4 Frères Peignot – Hall E - 75015 PARIS

Tél : 01 45 79 14 04 – Fax : 01 45 78 96 14

Email : formationpro@alps.asso.fr – Site web : alpc.asso.fr

Il existe un nouveau dictionnaire dédié à l'apprentissage du L.P.C. conçu et réalisé avec le concours de l'ALPC par THALES Training : 2 CD-Rom